OPC du canton de Berne	Etude de projet				
Classeur Aménagement des eaux	310	Principes et processus			
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le ::	311	Processus	Page	1	

La phase d'étude de projet comprend les phases suivantes: étude préliminaire, avant-projet et projet définitif (dossier de mise à l'enquête). En étroite collaboration avec le mandant et en concertation avec les mandants / organismes qui fournissent les subventions, l'ingénieur chargé de la planification assume le rôle-clé de mandataire (fig. 022-1).

Processus essentiels de la phase d'étude de projet :

- Recherche et analyse des bases de l'étude de projet
 - → Qu'est-ce qui existe déjà? Que faut-il encore se procurer?
- Analyse de la situation: Dangers/dommages potentiels, état du cours d'eau, objectifs de protection, espace nécessaire
 - → Points faibles / déficits, que peut-il se produire?
- Planification des mesures, mise au point de variantes, évaluation des effets des mesures, évaluation des variantes
 - → Détermination de la meilleure variante
- Elaboration de conventions d'utilisation sur la base d'objectifs de protection et d'objectifs d'utilisation à définir
- Rassembler des bases de dimensionnement et mise au point d'un système de construction pour les mesures prévues (base de projet)
- Documentation de projet
 - → Projet de participation / dossier de mise à l'enquête

On se renseignera par ailleurs sur les démarches nécessaires pour l'acquisition de terrain, les défrichements et les études d'impact sur l'environnement (EIE).



OPC du canton de Berne	Etude de projet				
Classeur Aménagement des eaux	310	Principes et processus			
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 01.07.17	312	Planification participative	Page	1	

Projets complexes impliquant de nombreux acteurs / planification participative

Les projets d'aménagement des eaux présentent très souvent une grande complexité. Les acteurs impliqués qui défendent des intérêts différents peuvent fortement compliquer l'élaboration d'un projet. C'est pourquoi il est préférable d'adopter une procédure ouverte, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (dépassant le simple cadre de la procédure de participation officielle et de la mise à l'enquête). Une telle approche permet de désamorcer précocement les conflits, d'assurer une parfaite transparence à l'encontre de tous les acteurs, de prévenir ainsi les frustrations et, au final, de gagner du temps et de l'argent.

Il convient par ailleurs d'adapter les processus participatifs à l'ampleur des projets. Selon le degré de complexité d'un projet, la participation peut aller d'une simple visite du site avec les propriétaires fonciers à un travail intensif au sein de groupes d'accompagnement structurés, impliquant des concepts de communication sophistiqués et l'engagement de responsables de la communication. Il convient de prendre en compte l'aspect de la participation dès la phase de planification stratégique et de mettre en place une organisation adéquate.



La communication accompagnant la procédure se révèle importante au plus tard à l'approche de la procédure de consultation. Cette dernière permettant de diffuser des informations et de recueillir des avis, une approche professionnelle et stratégique de la procédure de participation peut contribuer notablement à une démarche constructive pour la suite du projet. Suivant le projet, il peut s'avérer utile de mandater un bureau de communication qui pourra se charger des tâches suivantes : organisation et réalisation de séances d'information, conception et élaboration d'imprimés, conception et gestion d'un site Internet (cf. chap. 180).

La Confédération soutient la planification participative pour les projets d'aménagement des eaux (cf. chap. 163).

□ Documentation conseillée

Manuel pour la planification concertée de projets d'aménagement de cours d'eau [G5]